

CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE 2017-2018

1. ASSIDUITÉ

J'assiste obligatoirement à tous mes cours. Je fais tous les travaux demandés et je les remets à temps.

Après une absence ou à la demande d'un enseignant, je me présente aux périodes de récupération.

Mes parents doivent motiver toute absence par un appel téléphonique au secrétariat de niveau, avant ou dans un délai de 24 heures.

Toute absence non motivée sera sanctionnée par la direction et l'enseignant en classe. La direction adjointe imposera 2 retenues a.m. (8h00) pour une absence non-motivée.

Les enseignants ne sont pas tenus de fournir du travail aux élèves qui partent en voyage.

*Au retour d'une absence, l'élève devra se présenter **avant** le cours au secrétariat de son niveau afin de faire inscrire la mention « Motivé » dans son agenda.*

Un retard non motivé sera noté à la fiche de l'élève si le motif est fourni pendant les heures de classe.

(Voir la procédure pour les retards et les absences dans l'agenda.)

2. PONCTUALITÉ

Au son de la cloche annonçant le début du cours, je dois être assis en classe et prêt à travailler, et ce, à chacun de mes cours.

Les retards sont sanctionnés selon la procédure.

3. AGENDA ET FOURNITURES SCOLAIRES

Je dois apporter avec moi l'agenda de l'école et ma carte d'identité, en faire un usage approprié et les conserver intacts (**agenda sans page déchirée ou arrachée**). Je les présente obligatoirement à tout adulte de l'école qui les demande.

Pour chacun de mes cours, j'ai toujours le matériel scolaire nécessaire.

Je n'utilise dans l'école aucun appareil électronique : cellulaire, iPhone, iPod Touch, console de jeu (PSP), cigarette électronique, etc., sauf aux endroits permis (hall, cantine, casiers et café étudiant).

Tout agenda modifié ou barbouillé devra être remplacé aux frais de l'élève, à la demande de la direction.

Des conséquences peuvent être imposées aux élèves qui ne présentent pas leur carte ou agenda.

Tout oubli de matériel sera sanctionné par l'enseignant (e).

Les objets interdits seront confisqués par la direction pour au moins 10 jours.

<p>4. TENUE VESTIMENTAIRE À l'école, je porte le chandail et la veste au logo de l'école en tout temps, sans rouler leurs manches ou les modifier.</p>	<p><i>Aucun chandail autre que celui de l'école n'est toléré, et ce, même s'il est porté en dessous du chandail de l'école.</i> <i>Le pantalon de ville, le jeans (pas de legging, pas de short), le bermuda et la jupe de la longueur du bermuda accompagnent le chandail et doivent être portés à la taille au-dessus du genou. Le chandail doit superposer le vêtement du bas ou vice versa. Aucun couvre-chef ni aucun bandana ne sont permis.</i></p> <p><i>L'élève qui n'est pas vêtu selon les règles devra se changer. S'il doit retourner à la maison pour le faire, les parents devront motiver cette ou ces absences pour toute tenue des élèves appropriée dans un établissement scolaire.</i></p>
<p>5. PASSATION D'EXAMEN Lors de la passation d'un examen d'étape, je dois déposer mes appareils électroniques (téléphones, iPod Touch ou autres) dans le panier prévu à cet effet.</p>	<p><i>Un élève surpris en possession d'un appareil électronique (téléphone, iPod Touch ou autre) durant un examen verra son examen annulé et recevra la note 0.</i></p> <p><i>(Ce règlement est conforme aux règles établies par le MEES.)</i></p>
<p>6. RESPECT DES PERSONNES Je communique en français dans l'école. J'utilise en tout temps un langage respectueux et non violent quand je m'adresse aux élèves et aux adultes, quelles que soient leurs fonctions à l'école. Je ne pratique aucune forme d'intimidation ou de discrimination liée au sexe, à la religion, à l'origine ethnique ou à l'orientation sexuelle, comme le stipule la Charte des droits et libertés de la personne.</p>	<p><i>Toutes les formes de violence verbale et physique sont réprimées. La sanction est décidée selon la gravité de l'écart de conduite : réflexion, retrait du groupe, retenue, suspension, changement d'école, etc.</i></p> <p><i>Les travaux qui sont remis aux élèves durant leur suspension doivent être faits en entier.</i></p> <p><i>Pendant leur suspension, les élèves ne sont pas autorisés à se présenter à l'école ou sur le terrain de l'école, ni à participer à une activité de l'école.</i></p>
<p>7. RESPECT DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT Je respecte le bâtiment, le mobilier, le matériel et l'environnement extérieur de l'école.</p> <p>La nourriture est permise seulement à la cantine et au café étudiant Les élèves ne sont pas autorisés à apporter de la nourriture en classe lors des périodes de récupération..</p>	<p><i>Tout acte qui viole cet article sera sanctionné. Les dommages devront être réparés ou leur réparation, payée.</i></p>

8. CASIERS

J'utilise obligatoirement le casier du vestiaire pour mes vêtements d'extérieur, mon sac à main et mon sac à dos.

J'utilise un casier sur l'étage pour mes livres. Je ne l'utilise que pour ranger du matériel scolaire.

Je ne partage **jamais** mes casiers et je les garde verrouillés en tout temps. Je dois utiliser le cadenas fourni par l'école pour verrouiller mon casier du vestiaire.

Tout article non nécessaire ou interdit est confisqué et remis à l'élève ou aux parents au moment jugé opportun.

Tout changement de casier non autorisé est signalé à la direction de l'élève concerné par le changement.

Les vestiaires de la section bleue sont réservés aux élèves du 1^{er} cycle; les vestiaires de la section verte, aux élèves du 2^e cycle. Il est interdit de changer de section.

Le personnel de l'école n'est pas responsable des objets perdus et/ou volés.

9. DROGUE, ALCOOL ET JEUX

Je ne consomme ni drogue ni alcool durant les heures de classe et je ne me présente pas à l'école sous l'influence de la drogue ou de l'alcool. Je ne pratique aucun jeu de hasard (dés, cartes, paris) à l'école ou sur le terrain de l'école.

Je ne fume jamais dans l'école ni sur le terrain de l'école (cigarettes électroniques comprises).

Les sanctions, incluant le changement d'école, seront décidées selon la gravité de la faute. Le protocole d'intervention en toxicomanie pourra être appliqué.

L'élève pourrait recevoir une contravention de la municipalité ou de l'école.

10. ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Je respecte le code d'éthique et de conduite de l'école pendant les activités parascolaires, partout et en tout temps lors des sorties culturelles et scientifiques en lien avec les cours.

Tous les privilèges liés à la participation aux activités parascolaires seront retirés à tout élève qui ne respecte pas les règles de comportement.

11. CANTINE

Lorsque je suis à la cantine, je respecte les règlements qui s'y appliquent (voir l'annexe III).

L'élève qui ne respecte pas les règlements de la cantine se verra refuser l'accès à ce service.

12. SYSTÈME D'ALARME

J'active l'alarme-incendie uniquement en cas d'urgence.

*L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait amener le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable. De plus, **l'élève et ses parents seront tenus responsables des frais** (amende) et des dommages entraînés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.*